



Ecole des Korrigans

ECOLE LES KORRIGANS - PÔLE EDUCATION JEUNESSE CARNAC

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2025/2026



REGIME DE PROTECTION SOCIALE : OBLIGATOIRE pour les accueils en dehors du temps scolaire

- Regime Général : CAF du Morbihan N°allocataire
Regime Agricole : MSA du Morbihan N°
Autres : Nom de la caisse.

INFORMATIONS MEDICALES : Médecin traitant (Nom, tél) :

Les vaccinations obligatoires pour entrer en collectivité : (joindre la photocopie du carnet de santé)

Enfant né avant 2018, 3 vaccins - Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite : oui non date du dernier rappel :

Enfant né depuis le 1/1/2018, 11 vaccins - Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Poliomyélite (DTcaP - 4 doses) - Haemophilus influenzae de type b (Hib - 3 doses) - Hépatite B (Hep B - 3 doses) - Pneumocoque (PnC - 3 doses) - Méningocoque (MnC-2 doses) - Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR - 2 doses). Je certifie que mon enfant est à jour de ces 11 vaccins : oui non

Votre enfant a-t-il besoin d'un accompagnement médical (diabète, asthme, hémophilie..) ou d'un accueil spécifique lié à un handicap ? oui non joindre attestation AEEH

Votre enfant a-t-il une allergie ? oui non Préciser : Alimentaire Médicament

Autres

Pour toutes ces situations, un projet d'accueil individualisé est obligatoire et doit être renouvelé à chaque rentrée scolaire:

PAI oui en cours non

Renseignements et recommandations utiles des parents pour les encadrants (appareillage auditif, lunettes ...) :

Votre enfant a-t-il acquis la propreté : oui non

Votre enfant suit-il un REGIME ALIMENTAIRE SPECIFIQUE : oui non attestation à compléter

INTERVENTIONS URGENTES : Je soussigné(e) agissant en tant que responsable légal de l'enfant autorise les enseignants ou animateurs agréés à faire donner tous les soins urgents, à faire pratiquer une intervention chirurgicale urgente en cas de nécessité constatée par les services de secours et à prendre toutes les dispositions en cas d'évènements graves. Autre(s) personne(s) à contacter en cas d'urgence :

POUR INFORMATION : En cas d'urgence (enfant accidenté ou malade) il sera fait appel aux services d'aide médicale urgente du centre 15, chargés d'évaluer la situation et de déclencher la réponse adaptée. L'enfant sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par l'équipe des encadrants. Un enfant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

SORTIES EDUCATIVES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :

Je soussigné(e) père, mère ou tuteur (rayer les mentions inutiles) autorise mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre des horaires scolaires (fraction de journée / journée avec un éventuel dépassement d'horaire). Nature des sorties susceptibles d'être organisées : voile, visites, découvertes de milieux naturels, spectacles, promenades scolaires.

SORTIE DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE OU DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

- Votre enfant rentre à domicile par le bus scolaire : oui non
Votre enfant scolarisé en élémentaire est-il autorisé à quitter seul l'établissement ? oui non

Si oui quel jour de la semaine ?

Indiquer les coordonnées de la(des) personne(s) chargée(s) de venir chercher votre enfant autre que vous. Veuillez signaler par écrit tout changement. Un justificatif d'identité sera demandé.

Nom prénom parenté Tél
Nom prénom parenté Tél

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire, en particulier les numéros d'urgence. Lu et approuvé, A CARNAC, le

Signature :

ENFANT : Garçon Fille Classe :

Nom :

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

FRERES ET SŒURS : Nom Prénom Année naissance Ecole Fréquentée

- 1 -
2 -
3 -

Autorisation de diffuser photo ou vidéo de votre enfant (magazine municipal, site internet de la ville, newsletters, presse locale ou blog de l'école) : oui non

Autorisation de transmettre vos coordonnées à l'association des parents d'élèves « Echo de la Récré » : oui non

RESPONSABLE DU MINEUR :

Parent 1 : Nom: Prénom :

Date de naissance : lieu de naissance :

Adresse :

Ville:

Adresse mail : Tél portable :

Profession : Employeur (Nom, Adresse, Tél)

Parent 2 : Nom: Prénom :

Date de naissance : lieu de naissance :

Adresse :

Ville:

Adresse mail : Tél portable :

Profession : Employeur (Nom, Adresse, Tél)

Qui a l'autorité parentale ? père et mère mère père autre : Préciser

En cas de retrait de l'autorité parentale, joindre la copie du jugement du tribunal (sous enveloppe) et préciser les coordonnées du responsable légal :

Qui a la garde de l'enfant ? père et mère mère père garde alternée autre : Préciser

ASSURANCE : L'assurance scolaire est obligatoire pour les activités scolaires de type : sorties et voyages scolaires et durant les temps péri-scolaires. Cette assurance scolaire doit garantir les dommages : que l'élève pourrait causer à des tiers (garantie de responsabilité civile) et qu'il pourrait subir (garantie individuelle accidents corporels). Joindre une attestation d'assurance en responsabilité civile et en individuelle accidents pour l'année 2025/2026

Nom et adresse Contrat N° :

Inscription au Pôle Education Jeunesse  
auprès de Karine LE GLAUNEC  
02.97.52.08.97 - k.leglaunec@carnac.fr

**Pièces à fournir pour une 1ère inscription à l'école Les Korrigans :**

- Fiche de renseignements de l'année scolaire en cours,
- Photocopie du livret de famille,
- Photocopie du Carnet de santé à jour des vaccins obligatoires
- 2 justificatifs de domicile,
- Certificat de radiation de l'école précédente,
- Photocopie de l'assurance responsabilité civile et individuelle accident
- 1 photo d'identité.
- Justificatif du quotient familial (CAF, MSA) ou le dernier avis d'imposition (sous enveloppe),
- **Dossier de dérogation scolaire d'un enfant domicilié hors commune.**
- Le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

**Pièces à fournir pour le renouvellement d'une inscription à l'école Les Korrigans :**

- Fiche de renseignements de l'année scolaire en cours,
- Photocopie du Carnet de santé à jour des vaccins obligatoires
- Photocopie de l'assurance responsabilité civile et individuelle accident
- Le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)
- 1 photo d'identité.

**Pièces supplémentaire à fournir pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et/ou l'accueil de loisirs - K.Y.D. :**

- Le jugement du tribunal stipulant les modalités de garde et d'autorité parentale

L'accès au **portail Famille** vous sera donné après traitement de votre dossier. Vous pourrez, alors, faire vos réservations en ligne.

Contact : **ECOLE LES KORRIGANS**  
**11,rue des Korrigans - 56340 CARNAC**  
**02.97.52.08.26** - ec.0560758v@ac-rennes.fr

Les informations recueillies par la Commune de Carnac, représentée par le Maire, font l'objet d'un traitement en vue de l'inscription et de la facturation d'activités péri et extrascolaires. Ce traitement relève d'une obligation légale. Les informations seront conservées pour une durée de 3 ans. La réponse aux informations requises est obligatoire pour la finalité poursuivie. Le destinataire de ces informations est le Pôle Education Jeunesse auprès de qui vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation. Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données [dpd@cdg56.fr](mailto:dpd@cdg56.fr) ou recourir à la CNIL si les réponses préalables ne vous semblent pas suffisantes.



**INSCRIPTION**  
**Ecole publique les Korrigans**  
**Accueils péri et extrascolaire de Carnac**



Le Pôle Education Jeunesse est un guichet unique pour l'accueil des familles dans le cadre des inscriptions et de la facturation de l'ensemble des activités organisées par la ville.

L'équipe d'animation qualifiée prend en charge tous les temps de vie de l'enfant :

- \* la pause méridienne au restaurant scolaire pour l'école publique Les Korrigans
- \* l'accueil périscolaire du matin et du soir pour l'école publique Les Korrigans,
- \* l'Accueil de loisirs Kreiz'Y Dolmen - KYD des mercredis et des vacances scolaires,
- \* les Ateliers découvertes Sports, Théâtre et Arts Plastiques.

*Vous souhaitez inscrire votre enfant :*

**Elève scolarisé à l'école Les Korrigans :**

- Ecole des Korrigans
- Restauration scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi 12h - 13h20)
- Accueil Périscolaire (7h30 - 8h20/16h00 - 18h30)

**Enfant de 3 à 13 ans de Carnac, Plouharnel et La Trinité Sur Mer**

- Accueil de Loisirs - K.Y.D - mercredis et vacances scolaires

**Les dossiers sont à déposer :**

**MAIRIE DE CARNAC**  
**POLE EDUCATION JEUNESSE**  
**Place Christian Bonnet - 56340 CARNAC**  
**02.97.52.08.97** ou par mail [k.leglaunec@carnac.fr](mailto:k.leglaunec@carnac.fr)



**www.carnac.fr**